



FR

CONSEIL DE DIRECTION
99^{ème} session (B)
Rome, 23-25 septembre 2020

UNIDROIT 2020
C.D. (99) B.13
original: anglais
août 2020

**Point n°11 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur
des matériels d'équipement mobiles**

**a) Etat de mise en œuvre et d'avancement du Protocole ferroviaire de
Luxembourg et du Protocole spatial**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Actualisation sur la mise en œuvre et l'état d'avancement des Protocoles ferroviaire et spatial à la Convention du Cap</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programmes de travail 2014-2016, 2017-2019 et 2020-2022</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2019 – C.D. (98) 2; UNIDROIT 2019– C.D. (98) 3 et <i>UNIDROIT 2020 – C.D. (99) B.2</i></i>

1. Le *Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* (le Protocole ferroviaire) a été ouvert à la signature à Luxembourg le 23 février 2007 et le *Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* (le Protocole spatial) a été ouvert à la signature à Berlin le 9 mars 2012. Ces deux instruments ne sont pas encore entrés en vigueur.

2. UNIDROIT est désigné Dépositaire pour chacun de ces instruments. La mise en œuvre des deux Protocoles revêt, dans le Programme de travail 2020-2022 de l'Institut, la priorité la plus élevée (cf. [UNIDROIT 2019 – C.D. \(98\) 17](#), para. 317; [UNIDROIT 2019 – A.G. \(78\) 12](#), para. 51). Le présent document fournit l'état actualisé de la mise en œuvre des fonctions de Dépositaire ainsi que des détails supplémentaires sur les activités d'UNIDROIT relatives à leur promotion et mise en œuvre depuis la 98^{ème} session du Conseil de Direction en mai 2019.

I. ETAT DE MISE EN ŒUVRE

3. UNIDROIT a été désigné Dépositaire du Protocole ferroviaire de Luxembourg (en vertu de l'article XXXIV(1)), lequel entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'article XXIII(1).

4. Au 15 juillet 2020, six Etats ont signé le Protocole (Allemagne, France, Italie, Mozambique, Royaume-Uni et Suisse) et trois Etats l'ont ratifié (Luxembourg, Gabon et Suède) ainsi qu'une Organisation régionale d'intégration économique (Union européenne). Voir l'Annexe I.

5. UNIDROIT a été désigné Dépositaire du Protocole spatial (en vertu de l'article XLVIII(1)), lequel entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'article XXXVIII. Au 15 juillet 2020, il compte quatre Etats signataires (Allemagne, Arabie Saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe). Voir l'Annexe II.

II. ACTIVITES

A. Informations générales

6. Les obligations d'UNIDROIT en qualité de Dépositaire en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial sont précisées dans chaque instrument et comprennent la gestion d'un système pour la réception et la notification de tous les instruments de ratification, les déclarations et de tout autre document déposé auprès du Dépositaire.

B. Protocole ferroviaire de Luxembourg

Actions menées par le Groupe de travail sur la ratification et activités de promotion; coopération avec d'autres organisations

7. Depuis la session du Conseil de Direction en mai 2019, le Secrétariat d'UNIDROIT a entrepris de nombreuses activités pour promouvoir la mise en œuvre et l'entrée en vigueur du Protocole ferroviaire de Luxembourg, en coopération avec le Groupe de travail ferroviaire et le Groupe de travail sur la ratification, ainsi qu'avec d'autres organisations (voir ci-dessous). Le Protocole ne requiert plus qu'une seule ratification/adhésion supplémentaire et la délivrance d'un certificat par l'Autorité de Surveillance confirmant que le Registre international est pleinement opérationnel pour entrer en vigueur (en tenant compte du fait que ce certificat est nécessaire pour que le Registre puisse commencer à fonctionner). Le Secrétariat a été informé que les travaux en vue de la ratification progressent dans plusieurs pays. En particulier, l'Espagne a mis en place une commission interministérielle et les travaux législatifs en vue de la mise en œuvre du Protocole ont déjà commencé. Le Royaume-Uni a, pour sa part, indiqué son intention de relancer le processus de ratification avec une consultation publique dans le courant de l'année 2020. Un certain nombre d'Etats africains envisagent activement de ratifier le Protocole, suite aux activités de promotion entreprises par le Secrétariat en coopération avec d'autres institutions (voir ci-dessous, paras 8 et suivants), et à l'aval de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et d'autres organismes intergouvernementaux (voir ci-dessous, paras 8 et 16). Ainsi, le processus de ratification de l'Afrique du Sud est en cours, avec la participation des autorités ministérielles compétentes et en consultation avec les parties prenantes concernées; les bureaux du Procureur général du Nigeria et du Kenya ont indiqué l'intérêt de leur pays à la ratification du Protocole; la Commission de réforme du droit de Maurice a ouvert une consultation avec les parties prenantes concernées (avec la participation active du Groupe de travail ferroviaire et du Secrétariat d'UNIDROIT) et a soumis un rapport au Procureur général avec une proposition législative pour la mise en œuvre (entre autres) du Protocole ferroviaire de Luxembourg. Alors que l'actuelle pandémie COVID-19 a, à juste titre, modifié les priorités de nombreux gouvernements, le Secrétariat a continué à assurer la liaison avec

ces derniers et plusieurs autres gouvernements intéressés pour leur fournir des informations et un soutien en vue de la ratification.

8. Pour les détails sur les conférences, séminaires et réunions portant sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg qui se sont déroulés entre janvier et avril 2019, voir le Rapport annuel 2019 (C.D. (99) B.2). Le Secrétariat tient à souligner, au cours de cette période fructueuse, la Résolution ministérielle adoptée le 26 mars 2019 par la CEA réunie en séance plénière à Marrakech, au Maroc, sous la présidence du Ministre de l'économie et des finances du Royaume du Maroc, qui a chargé la Commission de sensibiliser toute l'Afrique au Protocole ferroviaire de Luxembourg et de plaider en faveur de son adoption (voir le [Rapport](#), p. 18-19 – en anglais seulement).

9. Le 14 mai 2019, le Protocole a été présenté dans le cadre d'une rencontre exclusive du Groupe de travail ferroviaire, en espagnol, dans les locaux de Watson Farley & Williams à Madrid, avec la participation des principales parties prenantes. Les présentations ont été faites par le Secrétaire Général, le Professeur Ignacio Tirado, et la Professeure Teresa Rodríguez de las Heras Ballell. L'atelier a permis de sensibiliser les participants aux avantages du Protocole en Espagne.

10. Le 8 juillet 2019, le Secrétariat d'UNIDROIT a participé à une conférence à Beijing intitulée "*UNIDROIT and China: The Cape Town Convention, Investing in Agriculture and UPICC*", organisée par la Professeure Jingxia Shi, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT à l'Université du commerce international et de l'économie (UIBE). L'événement a rassemblé des représentants du Gouvernement chinois (dont le Ministère du commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM), le Bureau national de l'administration des chemins de fer et la *China Banking and Insurance Regulatory Commission*), des experts juridiques en opérations garanties, des universitaires ainsi que des acteurs du secteur privé impliqués dans les industries ferroviaire, minière, agricole et de construction.

11. Le 16 juillet 2019, la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT a participé à une réunion à Berne, organisée par le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), Wolfgang Küpper, avec la participation du Président du Groupe de travail ferroviaire, Howard Rosen, et du Co-président de la Commission préparatoire, Peter Bloch, ainsi que de Lunesterline Andriamahatahity et de Bas Leermakers pour l'OTIF. La coopération entre les deux organisations et la marche à suivre pour la mise en œuvre du Protocole ferroviaire y ont été discutées.

12. Le 14 octobre 2019, le Secrétariat a été invité à Bruxelles pour présenter le système de la Convention du Cap aux Etats membres de l'Union européenne (UE) du Groupe de travail sur les questions de droit civil de l'UE lors du Conseil de l'UE à Bruxelles sous la présidence finlandaise. A cette occasion, le Secrétaire Général a fait une présentation générale, notamment celle du Protocole ferroviaire de Luxembourg. En outre, le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe, Howard Rosen et Peter Bloch ont rencontré Maurizio Castelletti (Chef d'unité, Direction générale de la mobilité et des transports, CE) et Laurent Prat (chargé de mission) de la Commission européenne (DG MOVE).

13. Le 22 octobre 2019, UNIDROIT a organisé une conférence internationale pour présenter, entre autres, la Convention du Cap et ses Protocoles ferroviaire de Luxembourg et MAC, à la Strathmore University Law School de Nairobi. La conférence a vu la participation de représentants du monde diplomatique et du Gouvernement, d'experts juridiques et d'acteurs du secteur industriel qui ont discuté de l'impact bénéfique des Protocoles sur les pays en développement et les marchés émergents. La première session de la conférence, présidée par Allan Mukuki, chercheur à la Strathmore University, était axée, en particulier, sur le Protocole ferroviaire, avec la participation de la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, du Président du Groupe de travail ferroviaire, Howard Rosen, et de Galetlolwe Semanya (Passenger Rail Agency of South Africa). La dernière session, animée par Beatrice Osicho (Bureau du Procureur général), a exposé les avantages du système de la Convention du Cap pour l'Afrique, avec des présentations de Leah Mumbi Kiwara (Groupe de la Banque mondiale), Soteri Gatera (CEA), et du Secrétaire Général d'UNIDROIT.

14. Le 29 octobre 2019, le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, a été invité à prendre la parole lors d'un symposium de haut niveau organisé par l'OTIF à Vilnius, pour marquer le 20^{ème} anniversaire du Protocole de Vilnius. Il s'est exprimé lors d'une table ronde sur la manière d'éviter la fragmentation du droit ferroviaire international et de garantir la qualité des réglementations internationales et leur mise en œuvre effective, aux côtés du Secrétaire général de l'OTIF, M. Wolfgang Küpper, du Chef de l'unité "Espace ferroviaire européen unique" de la CE-DG MOVE, M. Maurizio Castelletti, et de l'Ambassadeur de la République de Lituanie, S.E. M. Vytautas Naudužas.

15. Le 12 novembre 2019, lors de la Conférence diplomatique sur le Protocole MAC à Pretoria, UNIDROIT et le Groupe de travail ferroviaire ont organisé conjointement un événement parallèle pour présenter et discuter du "Fonctionnement juridique et des avantages économiques du Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap", auprès du Département des relations internationales et de la coopération d'Afrique du Sud (DIRCO). La réunion a été ouverte par la conseillère juridique principale de DIRCO, Sandea de Wet, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, Ignacio Tirado, et Lunesterline Andriamahatahity (Chef du département de l'administration et des finances, OTIF), suivie de présentations sur le fonctionnement juridique et les avantages économiques et sociaux du Protocole ferroviaire par la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, et Howard Rosen. L'événement s'est conclu par une session sur les avantages potentiels de la mise en œuvre du Protocole ferroviaire pour l'Afrique, avec la participation du Chef de l'équipe énergie, infrastructure et services de la CEA, Robert Lisinge, PDG de l'Association des chemins de fer et, le Directeur du GTF pour l'Afrique, Mesela Nhlapo, et John Wilson, Spécialiste principal du secteur financier, SFI.

16. Le Protocole ferroviaire de Luxembourg a été reconnu dans un communiqué final publié par les Ministres et les délégués à la cinquième semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique (5^{ème} semaine du PIDA, Le Caire, 25-29 novembre 2019) et par les institutions organisatrices et partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine (CUA), l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD), le Gouvernement de la République arabe d'Egypte, les autres Etats membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement (BAD), l'UNCEA, la coopération allemande, l'Union européenne (UE), la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), des représentants du secteur privé, ainsi que d'éminents invités, dont le Groupe de travail ferroviaire, appelant les Etats africains à ratifier le Protocole ferroviaire de Luxembourg (<https://www.au-pida.org/pw2019documents/>, session de clôture, point 18).

17. Du 30 novembre au 2 décembre 2019, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, a participé à des réunions ministérielles et gouvernementales au Caire, notamment sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg, avec Howard Rosen (GTF), Robert Lisinge (Chef, Section énergie, infrastructures et services, CEA) et Khaled Hussein (Directeur, Section sous-régionale Afrique du Nord, CEA).

18. Le 6 février 2020, le Secrétaire Général, Ignacio Tirado, a fait une présentation sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg au Groupe de travail "Transports terrestres" du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles sous la présidence croate, à l'invitation de la DG MOVE de la Commission européenne.

19. Un atelier traitant de la mise en œuvre de la réforme des opérations garanties, avec notamment une discussion sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg, a été organisé à Lagos (Nigéria) par l'Université Aston et en coopération avec le Groupe de travail ferroviaire, le 10 mars 2020. Le Secrétaire Général, le Professeur Tirado et M. Howard Rosen (Président du Groupe de travail ferroviaire), qui n'ont pas pu se rendre à Lagos en raison de l'épidémie de COVID-19, y ont participé à distance, avec M. Soteri Gatera (UNECA). Le Secrétariat continue de coopérer activement avec l'OTIF dans les travaux préparatoires à la mise en place de l'Autorité de surveillance pour le l'établissement du Registre international par le biais de réunions à distance du Groupe de travail sur

la ratification. Le Secrétariat assurera également le suivi de la coopération avec d'autres organisations mondiales et régionales afin de maximiser les efforts de diffusion de l'information et de mise en œuvre.

Commentaire Officiel (3^{ème} édition)

20. La préparation d'une troisième édition du Commentaire officiel sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire, par le Professeur Sir Roy Goode, est en cours et devrait être publiée fin 2021.

Autres activités

21. Lors de sa quatre-vingt-deuxième session, tenue du 25 au 28 février 2020, le Comité des transports intérieurs de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), sur recommandation de son Groupe de travail des transports ferroviaires (SC.2), a approuvé la création d'un Groupe d'experts sur le système d'identification unique des véhicules ferroviaires créé par le Protocole ferroviaire de Luxembourg (URVIS), intitulé "Groupe d'experts sur l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire" (GE_PIRRS), et son mandat. Outre son rôle pour l'identification unique du matériel roulant ferroviaire en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg, l'URVIS est considéré comme bénéfique car il faciliterait le suivi de l'état et de la localisation du matériel en temps réel, permettant des programmes de maintenance prédictive et soutenant une analyse plus efficace des accidents pour la responsabilité et l'assurance. Comme le Protocole ferroviaire de Luxembourg ne détermine pas la manière dont le numéro URVIS peut être fixé de façon permanente sur le matériel roulant, le groupe d'experts a été chargé de fournir des recommandations pour résoudre ce problème, conformément aux pratiques actuelles du secteur et en anticipant les progrès technologiques et autres à l'avenir. UNIDROIT a été invité à participer au Groupe de travail, dont la première session est prévue pendant la première semaine de septembre.

C. Protocole spatial

22. Conformément à la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, adoptée le 9 mars 2012, une Commission préparatoire a été établie pour faire office d'Autorité provisoire de surveillance pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux. En 2017, les membres de la Commission ont convenu de constituer un Sous-groupe pour réévaluer la participation du secteur industriel à la promotion et au développement du Protocole spatial. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, en mai 2019, ce Sous-groupe s'est réuni une fois par téléconférence pour discuter de plusieurs questions liées à la promotion et la mise en œuvre du Protocole spatial.

23. Le Protocole spatial a été présenté lors de plusieurs événements auxquels UNIDROIT a été invité à participer. Ainsi, le 16 avril 2019, la Secrétaire Générale adjointe, Anna Veneziano, et le Consultant juridique, Hamza Hameed, ont donné une conférence conjointe aux étudiants du programme de Master avancé en droit aérien et spatial de l'Université de Leyde. Hamza Hameed a fait une présentation lors d'une conférence régionale co-organisée par le Département d'Etat américain, l'Agence thaïlandaise de développement des technologies géo-informatiques et spatiales (GISTDA) et le Conseil consultatif de la génération spatiale (SGAC) à Bangkok (23-25 août 2019), ainsi qu'à la Conférence Nations Unies/Turquie/APSCO sur le droit et la politique de l'espace, à Istanbul (23-26 septembre 2019).

24. Le 30 avril 2020, Hamza Hameed a fait une présentation par vidéoconférence sur le Protocole spatial aux étudiants du programme de Master avancé en droit aérien et spatial de l'Université de Leyde.

25. Le Secrétariat continuera à suivre les développements relatifs au secteur spatial et à promouvoir le Protocole spatial conformément à son mandat.

26. Parmi les événements prévus, Hamza Hameed fera une présentation virtuelle lors du "Symposium international sur le maintien de l'Etat de droit dans l'espace extra-atmosphérique à l'ère de l'innovation rapide" qui se tiendra en marge de la Conférence spatiale chinoise 2020 à Fuzhou, en Chine, les 20 et 21 septembre 2020. En outre, Anna Veneziano et Hamza Hameed contribueront à un chapitre sur le Protocole spatial dans la deuxième édition de "Contracting for Space", un livre co-écrit par le Dr Lesley Jane Smith et le Dr Ingo Baumann publié par Taylor et Francis. Anna Veneziano et Hamza Hameed, conjointement avec Oliver Heinrich et Erik Pellander de BHO Legal, présenteront également un article sur le Protocole spatial lors de l'édition CyberSpace du Congrès international d'astronautique qui se tiendra du 12 au 14 octobre 2020.

III. ACTION DEMANDEE

27. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des développements de la mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial.*

ANNEXE I

**LUXEMBOURG PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE
EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO RAILWAY ROLLING STOCK**

**PROTOCOLE DE LUXEMBOURG PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AU MATERIEL ROULANT
FERROVIAIRE A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

as of 24 August 2020 / *au 24 août 2020*

Adoption: Place / *Lieu*: Luxembourg
Date: 23-02-2007

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 4 ratifications (Art. XXIII(1))

**Contracting States /
Etats contractants** /

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

STATE / <i>ETAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / <i>ADHES.</i>	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTREE EN VIGUEUR</i>	DECL. or RESERV. / <i>DECL. OU RESERVES</i>
France	03-03-17	-	-	-
Gabon	23-02-07	04-04-17	-	-
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	23-02-07	-	-	-
Luxembourg	23-02-07	31-01-12	-	-
Mozambique	15-11-16	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	27-06-17	02-07-18	-	XXVII(1)
Switzerland / <i>Suisse</i>	23-02-07	-	-	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	26-02-16	-	-	-
European Union / ¹ <i>Union européenne</i>	10-12-09	18-12-14	-	D

¹ Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique*: Protocol(e) Article XXII

ANNEXE II

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS**

**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

as of 24 August 2020 / *au 24 août 2020*

Adoption: Place: Berlin / *Lieu:* Berlin
Date: 09.03.2012

Entry into force / *Entrée en vigueur:* Not in force / *Pas encore en vigueur* (ex Article XXXVIII)

Depositary / *Dépositaire:* UNIDROIT

STATE / <i>ETAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION (RT)		
		ACCEPTANCE / <i>ACCEPTATION</i> (AC)	DECLARATIONS	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTREE EN VIGUEUR</i>
		APPROVAL / <i>APPROBATION</i> (AP)		
		ACCESSION / <i>ADHESION</i> (AS)		
Burkina Faso	09.03.2012	-	-	-
Germany / <i>Allemagne</i> (with declaration at signature / <i>avec déclaration à la signature</i>)	21.11.2012	-	-	-
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09.03.2012	-	-	-
Zimbabwe	09.03.2012	-	-	-